MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Faisons de notre colère des droits pour les travailleuses, et des obligations pour les patrons !

La coalition féministe et enfantiste, qui réunit plus de 300 associations et organisations, dont la CGT, travaille depuis plusieurs années à ce que la colère face aux violences sexistes et sexuelles (VSS) aboutisse à une loi protectrice. Le vote de la loi intégrale représente une avancée : le texte comporte de nombreuses mesures de prévention, de protection, d'accompagnement et de réparation des victimes. Cependant, des régressions dans la lutte contre les VSS sont notables, comme la non prises en comptes de ces dispositions vis-à-vis des femmes sous OQTF (obligation de quitter le territoire français), symbole de la couleur politique dominante à l'Assemblée Nationale et de la volonté de diviser le mouvement féministe à des fins racistes et xénophobe. La lutte contre les violences faites aux femmes doit revêtir une dimension universelle. Le texte doit maintenant être examiné par le Sénat. La mobilisation doit donc se poursuivre pour obtenir son adoption définitive et les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Des moyens doivent être consacrés à la prévention, à la protection, à l'accompagnement et à la réparation des victimes. Cela suppose de renforcer les services publics, notamment la justice, la santé, l'inspection du travail et la médecine du travail, et de garantir le financement des associations qui accompagnent les victimes. Le budget 2027, en cours de débat, doit être à la hauteur des ambitions affichées. Pas de nouveaux droits sans moyens pour les faire respecter ! Les violences sexistes et sexuelles ont cours dans la vie comme au travail. Les mesures contraignantes doivent s'imposer au patronat, public comme privé.

Transformer la société passe inévitablement par une refonte et une nécessaire critique du système policier, judiciaire et carcéral. La cgt porte un projet de transformation sociale, où les revendications féministes ne feront pas l'objet de récupérations gouvernementales, à des fins uniques de répression. Punir ne suffira pas à protéger les victimes. Punir, c'est agir après que des violences aient été commises. Éliminer durablement les VSS suppose de renforcer les moyens humains et financiers, en amont et en aval. Prévention, éducation à la sexualité affective et sexuelle, protection réelle des victimes, dotations et subventions à la hauteur des enjeux, sont autant de prérequis sans lesquels nous prenons le risque d'observer une reproduction des violences.
Dans un monde où l'internationale fasciste prend pour cible les femmes et les féministes, sous la forme d'attaques ciblées et coordonnées masculinistes, il est impératif de lutter contre les idées d'extrême droite. La misogynie tue. On dénombre 131 féminicides en France au 12/11.

La cgt revendique:

- l'obligation de négocier le volet lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les branches et les entreprises ;
- la prise en compte de ces risques et dangers dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) ;
- l'obligation, pour les employeurs, de mener des enquêtes ;
- une meilleure protection des victimes, avec des autorisations d'absence et la création de conseiller·es dans les très petites entreprises (TPE)
- des droits effectifs pour protéger les victimes et les témoins, avec des aménagements du temps et de l'espace de travail, des possibilités de mobilité géographique à leur demande
- la prise en charge par l'employeur des frais engendrés par les violences subies à l'occasion du travail ou du fait du lien avec le travail ;
- des moyens et du temps pour que les référent·es violences et harcèlement puissent pleinement exercer leurs missions ;
- des droits renforcés pour toutes les victimes, quelle que soit leur situation professionnelle ou administrative.

Ces avancées doivent maintenant être confirmées et devenir des droits effectifs pour toutes les travailleuses. Dans nos syndicats, luttons contre les violences dans le cadre militant. Les agresseurs ne sont pas nos camarades !
Dans nos boites, combattons le patronat permissif et complice !

Le 25 novembre, amplifions la mobilisation :

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles a payé. Continuons à nous mobiliser pour transformer cette victoire d'étape en droits concrets pour toutes et tous. Dans les entreprises, les administrations, les services publics et dans la rue, faisons grandir la mobilisation pour obtenir une loi intégrale ambitieuse, financée et appliquée.

MERCREDI 25 NOVEMBRE, REJOIGNEZ LE RASSEMBLEMENT FÉMINISTE DEVANT NOTRE DAME A 17H45 GRENOBLE